

# LE JOURNAL MUNICIPAL D'AUJARGUES

Bulletin d'informations municipal

N° 19 - Juin 2017

## LE MOT DU MAIRE

**A**vec la fin des travaux d'aménagement de l'avenue des Cévennes et la remise à double sens de la route de Junas, la circulation se trouve simplifiée pour bon nombre d'Aujarquois tout en renforçant la sécurité des piétons et des riverains.

Nous vous présenterons, dans le prochain journal, le bilan financier précis de cette opération mais je peux d'ores et déjà affirmer qu'après clôture du dossier, la commune gardera une capacité d'investissement importante. Celle-ci nous permettra, dans la deuxième moitié du mandat, de poursuivre la rénovation de l'éclairage public et surtout, de réaliser l'aménagement de la rue de la République, du carrefour de l'avenue des Cévennes au pont sur le ruisseau Font-Gaillarde.

Ce projet d'aménagement vous sera également présenté dans un prochain journal municipal. Il consistera, dans la continuité de ce qui a été réalisé précédemment depuis la zone commerciale ou l'avenue des Cévennes, à créer un trottoir, reprendre le profil de la chaussée et embellir notre village. Ce projet contribuera à sécuriser le cheminement piétonnier jusqu'à l'école. Il intégrera également la mise aux normes de la rampe d'accès à la mairie.

À la suite de la réunion publique du 17 mai dernier, vous trouverez dans ce journal les informations sur l'avancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme : les principales orientations projetées du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dont le conseil municipal débatera prochainement, et les grandes lignes sur les perspectives de développement de l'urbanisation. N'hésitez pas à nous questionner ou à nous faire part de vos remarques.

Depuis plusieurs jours, nous connaissons une période de forte chaleur annonciatrice de l'été. C'est l'occasion de rappeler, particulièrement aux plus vulnérables, de respecter les consignes de prudence diffusées par les pouvoirs publics, et d'inciter chacun à être plus vigilant.

Bon été à tous !

*Bernard Chluda*



La version du PLU issue de la révision en cours devra intégrer les règles de rang supérieur (documents supra communaux) :

- ⇒ au niveau national, avec le *Code de l'Urbanisme*,
- ⇒ au niveau départemental, avec le *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)* du Sud Gard,
- ⇒ au niveau intercommunal, avec le *Plan Local d'Habitat Intercommunal (PLHI)* de la Communauté de Communes du Pays de Sommières.

Elle devra également prendre en compte l'évolution du contexte législatif et réglementaire, notamment la loi ALUR (loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové) qui, entre autres, supprime le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) et la superficie minimale des terrains constructibles.

Le document qui définit les orientations générales et qui exprime le projet communal pour les 10-15 ans à venir, c'est le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*.

Le PADD est organisé autour de 3 grandes orientations :

- assurer un développement urbain modéré et respectueux du caractère villageois,
- valoriser la qualité de vie des habitants,
- préserver et mettre en valeur les caractéristiques naturelles, agricoles et paysagères du territoire.

**La commune d'Aujargues envisage d'atteindre une population maximum de 1050 habitants à l'horizon 2030, ce qui nécessite la production d'environ 70 logements supplémentaires.**

**2/3 en extension et 1/3 en réinvestissement urbain**

### Le réinvestissement urbain

Actuellement les disponibilités foncières en zone constructible (« dents creuses ») sont évaluées à 2 ha et la capacité de densification des parcelles bâties à 1,5 ha.

Cela représente un potentiel d'environ 55 logements dont on retient 30% comme mobilisable à l'horizon 2030 soit :

	Nombre de logements	Nombre d'habitants
<b>Dents creuses</b>	10	20
<b>Densification des parcelles bâties</b>	10	20
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>20</b>	<b>40</b>

La présentation complète du projet de révision du PLU est disponible sur le site internet de la mairie :  
[www.aujargues.fr](http://www.aujargues.fr)

à la page consacrée à la révision du PLU

### Pourquoi choisir le secteur du Grand Jardin pour le développement ?

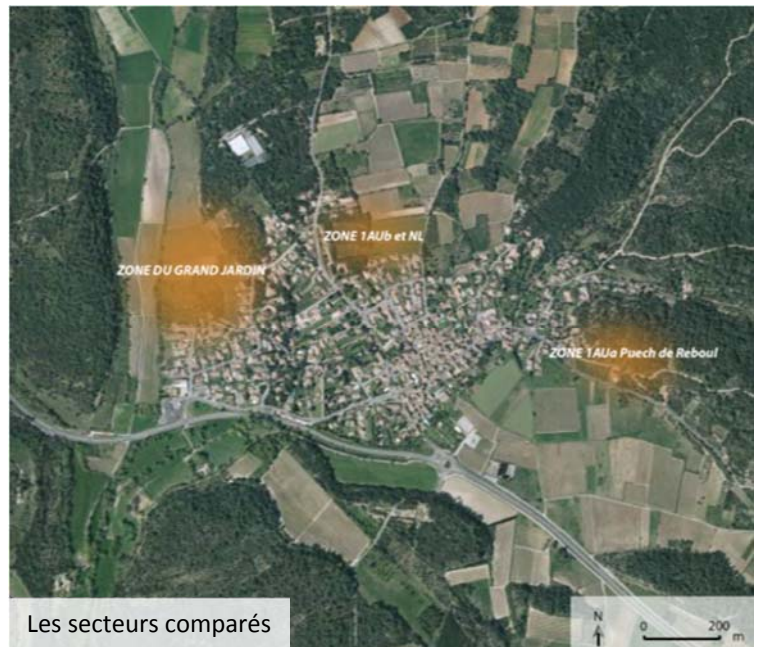
	Secteur Puech de Reboul	Secteur Nord (Les Aires)	Secteur du Grand Jardin
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du village</li> <li>• Proximité des réseaux</li> <li>• Maîtrise foncière communale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité du village</li> <li>• Absence de risques</li> <li>• Enjeux écologiques faibles à modérés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilité d'accès depuis la rue des Narcisses et la rue des Pins, sans augmenter les flux de circulation dans le centre du village</li> <li>• Proximité des réseaux</li> <li>• Proximité du pôle commercial et de services au Sud du secteur</li> <li>• Présence de parcelles non cultivées (friches agricoles)</li> <li>• Enjeux écologiques faibles à modérés</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque feu de forêt</li> <li>• Consommation d'espaces boisés secondaires</li> <li>• Présence d'enjeux écologiques forts</li> <li>• Impact paysager</li> <li>• Accès à requalifier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation d'espaces agricoles</li> <li>• Accès à créer</li> <li>• Ruissellement des eaux pluviales : présence d'importantes traces d'érosion</li> <li>• Augmentation des flux sur l'avenue des Cévennes et dans le cœur du village</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'un Espace Boisé Classé (EBC)</li> <li>• Consommation d'espaces agricoles au Nord du secteur</li> <li>• Zone inondable d'aléa fort à l'Ouest du secteur</li> </ul>
<b>Synthèse</b>	+	++	+++

## Le Grand Jardin

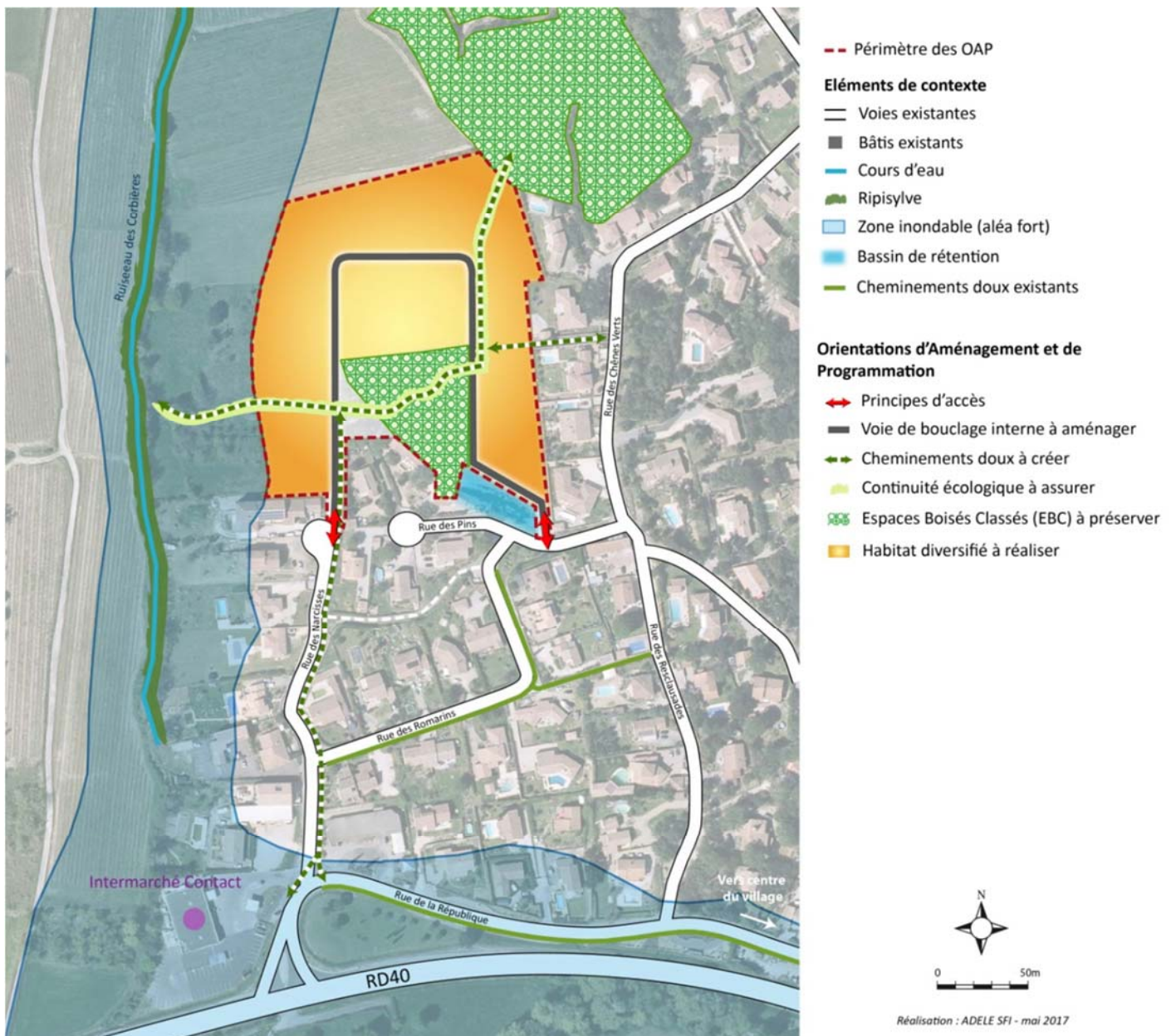
### Schéma d'aménagement

2 hectares, soit 45 logements dont :

- 8 villas environ pour des primo-accédants (prêt à taux 0)
- 10 logements locatifs sociaux
- des parcelles de taille variable libres à la construction



Les secteurs comparés



Publication « le journal municipal d'Aujargues »  
 Comité de rédaction : Bernard Chluda, Philippe Dacier, Sandrine Lescoffier  
 Conception / Réalisation : Sandrine Lescoffier

## AGENDA DE LA RÉVISION DU PLU

⇒ **Juin-Juillet 2017** : Débat du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

⇒ **Fin 2017** : Arrêt du projet de PLU - retranscription des orientations du PADD dans le règlement et les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP)

⇒ **1er trimestre 2018** : Examen du projet par les personnes publiques associées (PPA) - DDTM / DREAL / CD30 / etc. (3 mois)

⇒ **2ème trimestre 2018** : Enquête publique puis rapport du Commissaire Enquêteur (2 mois)

⇒ **3ème trimestre 2018** : Ajustements éventuels suite aux avis des PPA et de l'enquête publique puis approbation du projet.

## LIRE EN SHORT - Juillet 2017

### GRAND CONCOURS - POÉSIE TOUT PUBLIC

Enfants, Ados, Adultes

Sur un Format A4, écrivez une poésie, ou un texte court sur le thème « Votre village ».

L'illustrer si possible

N'oubliez pas de noter au dos :

Votre nom, prénom, âge, n° de téléphone, adresse mail

Les déposer à la Mairie ou à la Bibliothèque

• Mercredi de 16h à 18h30

• Vendredi de 17h à 18h30

Vos œuvres seront exposées à la Bibliothèque.

Remise des prix :

**Vendredi 28 Juillet 2017** en soirée.

*Date limite de dépôt : 14 Juillet 2017*

## AGENDA

**13 juillet à 19h30** : REPAS RÉPUBLICAIN

sur réservation - voir encart

*Apéritif et vin offerts par la municipalité*

**2 septembre - 15h / 18h** :

JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Les associations aujarguaises se réuniront sur la place du foyer socioculturel afin de présenter leurs diverses activités. Un apéritif sera offert par la municipalité, et pour clôturer cette journée le repas sera tiré du sac. Venez partager cet après-midi convivial !

Plus d'informations sur [www.aujargues.fr](http://www.aujargues.fr)

## CONSEILS EN CAS DE FORTES CHALEURS

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1,5L d'eau par jour et mangez normalement.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h). Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.
- Limitez vos activités physiques.
- Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.sante.gouv.fr/>

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

- MATHIEU Gaby, Claude, le 31 décembre 2016 à Nîmes
- SCHLERNITZAUER Lalie, le 10 janvier 2017 à Nîmes
- RONDET Neven, Daniel, le 17 février 2017 à Nîmes
- BARON Charly, William, Bernard, le 06 juin 2017 à Nîmes

### Mariages

- ALIAS Raymond et CARRIERES Sylvie, le 27 janvier 2017
- DATO Rémy et MITTELETTE Barbara, le 20 mai 2017
- LAVAL Daniel et GOUY Marie-Laure, le 20 mai 2017
- PRIVAT Nicolas et LOPEZ Audrey, le 17 juin 2017

### Décès

- BOUYER Josette, le 03 janvier 2017
- RIFF Pierre, le 25 mai 2017
- LAGET Yves, le 6 juin 2017
- TOURRET Régis, le 24 juin 2017